

DEPARTEMENT DU LOT
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

Arrêté n° 41
Portant permission temporaire

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)
Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

Le maire de la commune de Limogne en Quercy

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame FREGUIN Fany en date du 10/06/2025, qui demande l'occupation du domaine Public (trottoir des Fins Gourmets) coté route D911 Avenue de Villefranche 46260 Limogne-en-Quercy. Pour effectuer des travaux de rénovation sur la devanture du magasin « les fins Gourmets » du 23/06/2025 au 23/07/2025;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 23/06/2025 au 23/07/2025, Madame FREGUIN Fany est autorisée à occuper le trottoir temporairement (domaine public), coté route D911 Avenue de Villefranche. Pour effectuer des travaux de rénovation sur la devanture du magasin « les fins Gourmets ».

Article 2 : Ces travaux de rénovation nécessiteront les dispositions suivantes :

- installation de barrières et balisage.
- sécurité : mesures de sécurité pour les piétons.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : Madame FREGUIN Fany occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 23 juin 2025

Affiché le 23/06/2025

Publication au registre le 23/06/2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTI

